

## *Semaine des secrétaires... du 22 au 26 avril 2013*

C'est en 1952 que se déroulait la première semaine des secrétaires, plus précisément du 1<sup>er</sup> au 7 juin. Les objectifs officiels qui ont conduit à souligner ce corps d'emploi étaient :

- de reconnaître la contribution des secrétaires à l'économie, puisque leurs compétences, leur loyauté et leur efficacité permettent aux diverses entreprises de pouvoir s'acquitter convenablement de leurs activités quotidiennes ;
- d'attirer l'attention, à l'aide d'une publicité positive, sur l'immense potentiel qu'offre la carrière de secrétaire.

Lorsque Ronald Reagan était président des États-Unis, il avait affirmé que : « Si toutes les secrétaires décidaient de faire la grève demain matin, l'économie de leur pays serait en danger en moins de quelques jours ». Le métier de secrétaire n'est plus, aujourd'hui, strictement réservé à la gente féminine, nous pourrions même préciser que la personne exerçant ce métier pourrait être considérée comme une adjointe administrative tellement son rôle et ses tâches ont évolué au fil des ans.

À vous, secrétaire, les membres du comité exécutif tiennent à vous souhaiter une agréable semaine. Que votre travail puisse recevoir toute la reconnaissance qui se doit, et ce, à tous les jours de l'année.

*Isabelle Larouche, présidente*

### *Légende urbaine*



J'écris cet article pour clarifier des rumeurs circulant certaines informations erronées au sujet de la prise de jours de vacances. Tout d'abord, il est important de bien identifier le secteur se rattachant à notre corps d'emploi. Effectivement, il existe trois secteurs bien distincts dans notre convention collective :

- Secteur général (par exemple : secrétaire, concierge, ouvrier certifié)
- Secteur de l'adaptation scolaire
- Secteur des services de garde

Les modalités sont clairement identifiées aux articles 5-6 et suivants de la convention collective. Il est important de mentionner qu'il est faux de croire les légendes urbaines indiquant que les vacances doivent être prises seulement lors de l'absence des élèves. Ces informations s'appliquent aux secteurs de l'adaptation scolaire et aux services de garde.

Donc, si la Commission scolaire décide de ne pas remplacer la personne salariée qui s'absente pour cause de vacances, cela est strictement une politique interne de leur part, mais ne peut avoir pour effet de changer le processus de la prise de vacances convenu au niveau national. Espérant que la situation soit clarifiée !

*David Dussault, trésorier*

## Présence sur un comité national

Comme l'indique la convention collective dans l'annexe 21, un comité portant sur le travail à forfait et la location et prêt de salle sera bientôt formé. David Dussault, trésorier au syndicat, mais également concierge de jour à l'école Cœur-Vaillant siègera sur ce comité national. Le mandat de ce comité est de procéder à l'étude des difficultés dans le travail à forfait ainsi que la location et prêt de salles, de faire l'évaluation des problématiques soulevées afin de pouvoir émettre toute recommandation jugée pertinente et appropriée. Une belle opportunité de pouvoir s'impliquer activement. Ça débute les 29-30 avril...

*Isabelle Larouche, présidente*

## Non au saccage de l'assurance-emploi !

Mise à pied cyclique, un sujet qui vous touche ?

La grande majorité de vous recevrez des prestations d'assurance-emploi cet été. Ce serait important d'être solidaire avec la CSN pour démontrer notre insatisfaction avec la réforme de l'assurance-emploi mise en place par Stephen Harper. Le Conseil Central de Québec Chaudière-Appalaches-CSN met à la disposition des autobus pour se rendre à Montréal pour participer à une grande manifestation nationale avec la Coalition Québécoise contre le reforme de l'assurance-emploi. Il faut sa mobiliser pour dire NON AU SACCAGE DE L'ASSURANCE-EMPLOI ! Nous enverrons une feuille détaillant les informations et la façon de participer dans chaque établissement. Allez voir les détails sur les tableaux d'affichage et surtout, soyez des nôtres !

*Francis Breau, vice-président*



## Saviez-vous que...

- Selon l'article 8-4.11 de la convention collective, toute personne salariée, après avoir pris un rendez-vous, peut consulter son dossier officiel deux fois par année et même demander d'être accompagnée par une personne représentante syndicale. Ce dossier devrait comprendre tous les documents relatifs à votre parcours de travail, examen et résultat, note au dossier, etc.
- Suite à la publication des statistiques sur le décrochage scolaire, la Commission scolaire des Découvreurs se positionne au premier rang parmi les commissions scolaires du réseau public pour le plus faible taux de décrochage. Le SPSSDD veut remercier tous ses membres qui, malgré les importantes compressions budgétaires dans le système de l'éducation, continue de donner un service de qualité.
- 1<sup>er</sup> mai, fête des travailleurs. Chaque année, lors de cette date, des millions de travailleurs revendiquent partout dans le monde pour de meilleures conditions de travail. Ensemble, nous pouvons faire changer et améliorer nos conditions de travail, le climat et se donner les ressources nécessaires pour avancer. Il faut travailler pour vivre... non pas vivre pour travailler !
- Du 6 au 12 mai, c'est la semaine de la Santé mentale. La santé mentale est primordiale, autant que la santé physique. Un esprit sain dans un corps sain. Une formation sur ce sujet sera offerte lors du Conseil syndical regroupant nos délégués. Trop souvent mal connue, voire mise de côté sans être pris au sérieux, la santé mentale fait pourtant partie de la cause d'absence au travail la plus importante.

*Comité exécutif*

